

ALTERNANCE:

Quelles différences entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation ?

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF DE FORMATION

Formation initiale : diplôme ou titre professionnel

TYPE DE CONTRAT

CDI ou CDD (de la durée du cycle de formation)

PUBLIC CONCERNÉ

De 16 à 29 ans révolus, sauf situation de handicap

FORMATION

La durée du contrat dans l'entreprise représente jusqu'à 75% de la durée du contrat

RÉMUNÉRATION

En fonction de l'âge et de l'année d'étude :

	1ère année	2ème année
de 18 à 20 ans	43% du SMIC 662€*	51% du SMIC 785€*
de 21 à 25 ans	53% du SMIC 816€*	61% du SMIC 939€*
plus de 26 ans	100% du SMIC 1 540*	

*Salaires calculés sur base du SMIC au 1^{er} janvier 2020

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Formation continue : certification, diplôme, titre professionnel

CDI ou CDD (minimum de 6 à 12 mois)

De 16 à 25 ans révolus, sauf pour demandeurs d'emplois

La durée de la présence dans l'entreprise représente 75 à 85% de la durée totale du contrat

En fonction de l'âge et du niveau d'étude :

	Niveau inférieur au Bac Pro	Niveau supérieur ou égal au Bac Pro
moins de 21ans	55% du SMIC 847€*	65% du SMIC 1 001€*
de 21 à 25 ans	70% du SMIC 1 078€*	80% du SMIC 1 232€*
plus de 26 ans	100% du SMIC 1 540*	

*Salaires calculés sur base du SMIC au 1^{er} janvier 2020